



## **La loi est adoptée, le combat continue !**

Après avoir autorisé la circulation sur nos routes des 44 tonnes, accéléré la montée en charge des cars longue distance, affaiblit le pavillon maritime français... le Gouvernement vient de faire adopter en procédure d'urgence la loi portant réforme du ferroviaire.

Co rédigée par le Président de la SNCF et le Gouvernement, amendée en périphérie par les parlements sans en changer ni le fond, ni le sens, cette loi n'est qu'une réforme de la gouvernance du système qui vise à faire entrer au forceps le service public SNCF dans une concurrence effrénée et destructrice.

Elle s'inscrit dans une politique des transports en France et en Europe qui fait de la déréglementation économique et sociale le moteur de l'abaissement du coût du travail et du transport au détriment de la réponse aux besoins de transports, de la sécurité, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Les problèmes rencontrés par le système ferroviaire français, les usagers et les cheminots dans leur quotidien, ne sont pas traités dans cette réforme que certains qualifient pourtant d'«historique».

### **Le financement n'est pas traité**

Outre la structuration d'un système éclaté en trois établissements publics (EPIC), qui fait dire à l'ultralibéral commissaire européen aux transports, SIM KALLAS, que la réforme ferroviaire française va dans la bonne direction (sous-entendu, c'est une bonne première étape vers l'éclatement total du système), les questions de l'endettement du système et de son financement demeurent centrales.

En refusant de les traiter sur le fond, comme l'y autorise la législation européenne, le Gouvernement et la direction de la SNCF ont choisi délibérément de faire assumer leur réforme aux usagers, aux cheminots et à l'environnement plutôt que d'assumer leurs responsabilités.

Pourtant, au regard des dizaines de milliards d'euros accordés au patronat à chaque claquement de doigts, on peut constater que l'argent existe. Cet argent de l'impôt donc de la solidarité nationale doit servir l'intérêt général. Le développement du service public SNCF est

un enjeu d'intérêt général majeur pour répondre aux besoins croissants de transports ferroviaires de voyageurs et de marchandises.

**Pour la CGT, c'est en traitant les vrais problèmes, que l'on pourra répondre aux grands enjeux ferroviaires et environnementaux de la Nation.**

La manipulation politico-médiatique, l'enfumage et les divisions organisés pendant le conflit des cheminots du mois de juin 2014 ne résisteront pas longtemps aux conséquences inéluctables d'une réforme inadaptée et non financée.

Les carcans financiers et politiques dans lesquels vient d'être enfermé le système provoqueront fermetures de gares, suppressions de dessertes, abandon de lignes entières, réduction du niveau et de la qualité de l'offre ferroviaire qu'elle soit TGV, TET, TER et Fret. L'emploi de cheminots, leur formation, leur salaire, leur protection sociale, leurs conditions sociales, de travail, leur statut serviront également de variable d'ajustement.

**La fédération CGT des cheminots ne laissera pas celles et ceux qui ont milité pour cette réforme concrétiser jusqu'au bout leurs ambitions d'éclatement du service public SNCF et de détérioration des conditions sociales des cheminots.**

**Elle créera autant que de besoin les conditions de leur mobilisation** pour une réelle réunification du système, pour une réglementation du travail applicable à l'ensemble des salariés de la branche couverts par la future CCN, à minima du niveau du RH 0077, pour gagner les moyens indispensables afin d'améliorer la qualité et la sécurité du service public SNCF.

**Elle agira pour obtenir de véritables négociations**, et non des discussions ou une simple concertation à la va-vite tant sur l'organisation du système, de la production que sur le volet social dans son ensemble.

**Elle continuera d'informer et d'interpeller** les usagers et la population sur les méfaits de la réforme adoptée hier soir.

**Une bataille s'achève peut-être, mais le combat ne fait que débiter.**

Montreuil, le 23 juillet 2014